



**MAIRIE DE CLARET**

04-67-02-93-80  
mairie@claret.fr  
www.claret.fr

**Convocation à la séance du conseil municipal**

\*\*\*\*

Chères et chers collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que le conseil municipal se réunira  
**Le jeudi 31 octobre 2024 à 18h30, à la salle du conseil.**

Je vous prie de participer à cette séance dont l'ordre du jour est le suivant :

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 septembre 2024**

- 58-1** Modification du tableau des effectifs
- 59-2** Création d'une majoration tarifaire pour l'accueil à la pause méridienne de l'ALSH du mercredi des enfants non-inscrits à la cantine, et modification des modalités de réservation de la cantine à l'ALSH du mercredi pendant la période scolaire
- 60-3** Attribution d'une subvention à l'association du Stade Olympique de Claret (SO)
- 61-4** Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Le sourire de Laetitia »
- 62-5** Attribution d'une subvention aux écoles (maternelle, élémentaire) et CCAS
- 63-6** Prise en charge des frais de déplacement, d'entrée au congrès et d'hébergement des élus dans le cadre d'un mandat spécial congrès des Maires
- 64-7** Renouvellement du contrat de fourrière animale
- 65-8** Adhésion au site Internet, au module d'affichage légal et à l'application « Intramuros »
- 66-9** Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables
- 67-10** Convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec la société Hérault THD

**Questions diverses et points d'information**

Comme vous le savez, le conseil municipal ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint. A ce titre, au moins 10 membres qui le composent doivent être présents.

Je vous remercie donc de bien vouloir s'il vous plait, confirmer votre présence par mail, auprès de madame Sonia LURAC, [sonialurac@claret.fr](mailto:sonialurac@claret.fr) avant le mercredi 30 octobre prochain. En cas d'absence, vous trouverez ci-joint un pouvoir.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous prie de croire, chers et chères collègues, en mes sentiments les meilleurs.

Fait à Claret, le 24 octobre 2024

Le Maire  
Philippe TOURRIER

